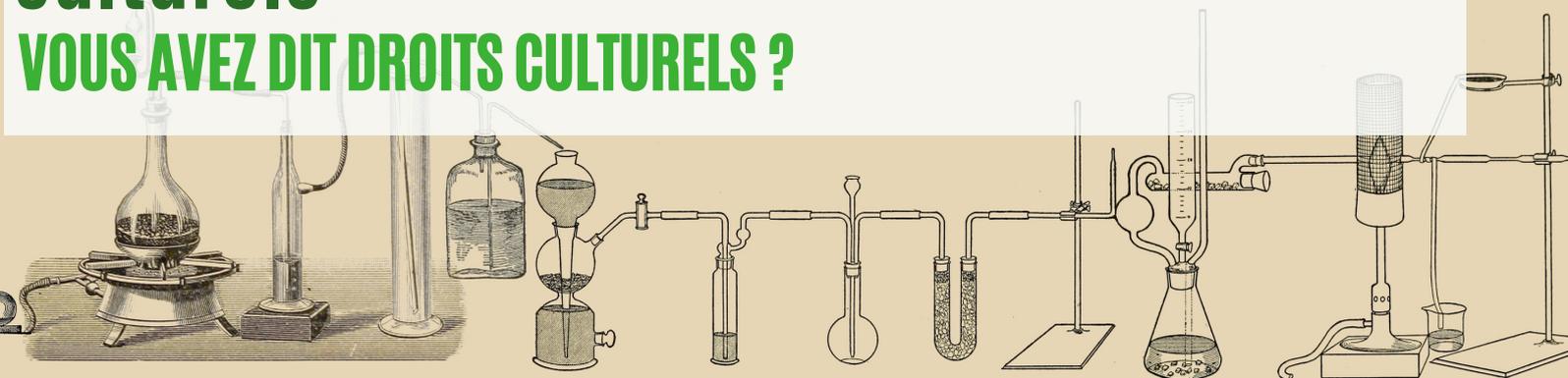


# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



**En janvier 2021, le ministère de la Culture se dotait d'une nouvelle délégation visant à garantir la participation et l'accès de tous à la culture, dans le respect des droits culturels. Mais que sont les droits culturels au juste ? Si cette notion est encore trop méconnue, nombreux sont les acteur.rice.s de la culture scientifique qui l'appliquent, parfois sans le savoir.**

### « Qu'entendez-vous par "droits culturels" ? »

Cette question reviendra régulièrement au cours des interviews réalisées pour cet article. « Soit les gens ne connaissent pas la notion, soit ils en parlent à tort et à travers », observe David-Jonathan Benrubi, directeur du Labo, à Cambrai. Le milieu de la culture scientifique ne fait pas exception.

Les droits culturels n'ont pourtant rien de jeunes premiers. Ils font partie intégrante des droits de l'homme et en sont indissociables. S'ils émergent en 2001 dans la déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle, c'est la déclaration de Fribourg en 2007, fruit du travail d'un groupe d'experts internationaux, qui les met sur le devant de la scène. Il faudra encore attendre 2015, au lendemain des attentats, pour qu'ils fassent leur entrée dans la législation française, en intégrant la loi du 8 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et celle du 7 juillet 2016 sur la Liberté de création, l'architecture et le patrimoine (LCAP).

### Des droits controversés

« Passer d'une culture "pour tous" à une culture "avec tous" », c'est là l'une des grandes idées portées par les droits culturels, comme l'exprime l'avis du conseil économique, social et environnemental (« Vers une démocratie culturelle ») de novembre 2017. **Ils englobent trois domaines : la liberté de création et de diffusion ; le droit de participer à la vie culturelle et le droit de participer à l'élaboration des politiques culturelles.** « Dans droits culturels, il y a « culture », mais c'est une acception large de la culture, précise Marie-Claire Martel, présidente de la Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture). Cela comprend aussi la façon dont vous envisagez le monde, vos croyances, c'est une dimension très libérale de la culture. » C'est bien là le nœud du problème. Les droits culturels ont en effet longtemps été source de controverses. Si l'objectif de la déclaration de Fribourg était précisément de les mettre en lumière, de les expliciter alors qu'ils étaient jusque-là dispersés dans plusieurs textes internationaux, ses effets semblent avoir été quelque peu contre-productifs.

# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



*En faisant référence à la notion de « communautés culturelles », « certains ont eu peur du communautarisme, il y a eu confusion, raconte Marie-Claire Martel. Les droits de l'homme sont des droits attachés à la personne, pas à la communauté. Ils peuvent se défendre en commun, mais ce sont bien des droits attachés à la personne. C'est cette confusion qui a induit tout le monde en erreur depuis des dizaines d'années... La déclaration de Fribourg n'a fait que renforcer cela.»* Intitulé « Vers la démocratie culturelle », l'avis du Conseil économique de novembre 2017, dont Marie-Claire Martel a été rapporteure, réinterroge la notion de droits culturels et la clarifie.

### **Une culture scientifique avec tou.te.s ?**

Qu'en est-il dans le champ de la CST ? Passer d'une culture scientifique pour tou.te.s à une culture scientifique avec tou.te.s... à première vue, la tâche semble ardue, d'autant que les sciences ont longtemps été cantonnées (et le sont encore trop souvent en France) à des savoirs et pratiques experts, pour ne pas dire élitistes. Pourtant, elles ne font pas exception, les droits culturels les concernent aussi. Pour preuve, de nombreuses actions de culture scientifique intègrent déjà leurs principes, à commencer par celles portées par l'éducation populaire.

*« Lorsque nous mettons en place un programme de CST, c'est toujours à partir de la question et de la demande des gens, rappelle François Deroo, directeur du réseau national des Petits Débrouillards. Nous commençons par comprendre où nous sommes, nous parlons avec les habitants, les enfants, les enseignants, nous travaillons avec eux. »* Et de citer l'exemple, pas tout jeune, des « classes de ville », nées d'un grand courant traversant l'urbanisme dans les années 1990, de co-construction urbaine. *« Nous étions très intéressés par la politique de la ville. Avec d'autres réseaux d'éducation à l'écologie et à l'urbanisme, nous avons créé ces dispositifs dits « classes de ville » et des programmes, qu'on avait appelés « habiter ». Il s'agissait d'inclure la parole des jeunes dans la coconstruction de leur ville. La science était une façon d'attaquer le sujet.»* Gestion des déchets, de l'eau, rénovation énergétique des bâtiments... Des centaines de classes de ville sont mises en œuvre en France dans les années 2000

### **L'éducation populaire version 2.0**

Les Exposciences sont un autre exemple. Créées il y a plus de 30 ans, elles sont coordonnées au sein du Collectif français des Exposciences (Petits Débrouillards, ANSTJ, Céméa, Francas, Ligue de l'enseignement, Foyers Ruraux). Des groupes de jeunes coopèrent pour concevoir et présenter au public des projets scientifiques, avec ou sans appui des adultes.

# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



« L'idée, empruntée aux Québécois, était que les enfants organisent leur propre projet puis qu'ils le présentent aux visiteurs. Cela ne relevait pas encore vraiment des droits culturels mais c'étaient déjà des premières briques. Il s'agissait de donner un peu plus de pouvoir aux jeunes, notamment au moment de la valorisation de leurs travaux », raconte François Deroo. Historiquement, une centaine d'événements étaient organisés chaque année en France. Faute de financement, le mouvement a depuis perdu de son ampleur.

Alors, « les droits culturels, version 2.0 de l'éducation populaire ? » s'interrogeait la sociologue Cécile Offroy en 2018. Tout porte à le croire. « Aux Céméa, quand on a découvert cette affirmation des droits culturels dans le courant de l'année 2015, on a trouvé cela presque évident, confirme Benjamin Dubreuil, responsable national du pôle culture des Céméa. Car c'est étroitement lié à des principes d'éducation populaire : un certain regard posé sur les personnes à qui s'adressent nos interventions éducatives, le fait que les actions éducatives ou sociales/culturelles doivent toujours placer les personnes en dignité... C'est aussi considérer que les personnes peuvent accéder dans leur construction à plus d'autonomie, de liberté. »

### Amateur.rice.s de science

Hors éducation populaire, d'autres actions de culture scientifique intègrent également les valeurs portées par les droits culturels. Notamment dans le domaine des « sciences participatives » ou « sciences citoyennes ».

Tri de galaxies, déchiffrement de papyrus, découverte de planètes, évaluation de populations animales ou végétales, mesure de la radioactivité... les projets foisonnent.

Le principe : les chercheurs et chercheuses apportent leur expertise, un réseau d'amateur.ices fournit des données, une masse considérable de données. Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) a été le premier centre de recherche et de diffusion de la culture scientifique à lancer un tel programme en France, Vigie Nature, il y a plus de 30 ans. Gilles Bœuf, qui a présidé le MNHN entre 2009 et 2015, y voit un double intérêt :

« Cela permet d'établir une relation étroite et intime entre la science officielle et les passions d'amateurs, dans le sens le plus noble du terme. Ils ont accès à des laboratoires, des collectons, ils viennent nous voir... Et puis ils sont partout et tout le temps ! Certains amateurs qui s'intéressent aux oiseaux ne font que ça, ce sont de grands passionnés. Ils nous apportent énormément de données. » Et d'ajouter : « Vous avez des amateurs plus que génialement éclairés ! »

# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



*Le meilleur spécialiste au monde des coléoptères ténébrionidés est un amateur. Aucun scientifique dans n'importe quel musée ou université au monde ne connaît aussi bien ce groupe d'insectes que lui. »*

Car les droits culturels, c'est aussi cela, valoriser les pratiques amateurs. Pourquoi ne pourrait-on pratiquer la science en amateur.ice, comme on fait du théâtre ou de la peinture en amateur.rice ? C'est précisément ce que proposent les Fablab, qui fleurissent un peu partout sur le territoire. Dans ces « laboratoires de fabrication », toute personne peut venir apprendre et réaliser tout type d'objet, grâce à des outils de fabrication numérique.

Faire de la science en dehors des murs des laboratoires, permettre aux citoyen.nes de participer à l'activité scientifique, c'est aussi ce qu'autorise la biologie de garage, encore appelée « biohacking » ou « do-it-yourself biology ».

L'idée : mettre entre les mains de chaque citoyen.nes les moyens de réaliser ses propres tests et expériences, en partageant librement équipements et protocoles. Y a-t-il des OGM dans mon assiette ? Quelles espèces d'algues envahissent mon étang ?

Créé en 2009 dans un squat en banlieue parisienne, le laboratoire participatif La Paillasse avait pour objectif de « rendre une forme de contrepuissance aux citoyens et d'inventer des tests génétiques low cost pour que les gens puissent commencer à poser leurs propres questions et avoir leurs propres réponses », expliquait son co-fondateur Thomas Landrain dans un entretien donné à France culture en novembre 2016.

### Esprit d'ouverture

S'il connaît un regain d'intérêt, ce mouvement des sciences participatives est pourtant loin d'être nouveau. Dans les années 1980 en France, les « science shop » ou « boutiques de science » – concept venu des Pays-Bas – proposaient déjà de mener des recherches scientifiques indépendantes et participatives en réponse aux préoccupations des citoyen.ne.s.

Les scientifiques y collaboraient avec la société civile pour créer des connaissances, cassant un modèle trop vertical de production et diffusion des savoirs. Totalement disparu en France à la fin des années 1980, le dispositif faisait son grand retour en 2005 à l'ENS Cachan, porté par des étudiant.es et l'association Sciences citoyennes. Quatre autres boutiques de science ont depuis vu le jour à Grenoble, Lyon, Lille et Montpellier.

# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



« Tous les projets qui associent les citoyens répondent aux exigences des droits culturels, mais aussi tous ceux qui font de la démocratisation ou de la vulgarisation scientifique. Il faut permettre aux gens de s'exprimer, même s'ils ne sont pas professeur à l'université », observe Marie-Claire Martel.

Le projet Questions de science, enjeux citoyens (QSEC) répond à cette exigence. Créé en 2009 par huit associations de médiation scientifique réunies en consortium, il invite des habitant.es de la région francilienne à explorer une thématique scientifique à fort impact sociétal, à travers des parcours de réflexion : les habitant.es se documentent, rencontrent des chercheur.euses, expriment leurs préoccupations...

Il s'agit de « favoriser la capacité critique des citoyens dans les questionnements "Sciences/Société", valoriser les processus de discussion qui mènent aux décisions publiques et porter la vision d'une responsabilité sociétale de la recherche scientifique », explicitent Vera de Sousa et Claire Garraud dans la lettre de l'Ocim (mars-avril 2019). Cinq ans plus tard, le dispositif QSEC devenu QSEC2 s'enrichissait d'une exposition itinérante co-construite avec les citoyen.nes, Air, l'expo qui inspire, puis une seconde, Trajectoires, l'expo qui interroge nos mobilités.

Permettre à tou.te.s de s'exprimer, c'est aussi ce qu'autorise le numérique aujourd'hui. Iels sont ainsi de plus en plus nombreux.ses à s'être emparé.es de la « parole scientifique » : E-penser, Science de comptoir, Axolot, MicMaths, Manon Brill...

Ces Youtubeur.se.s passionné.es de science la vulgarisent pour un public souvent jeune, avec un art consommé de la dérision et force références culturelles propres à leur génération. Mais non sans une grande rigueur. Ainsi les vidéastes du Café des sciences - association composée de plus de 170 vulgarisateurs multimédias - citent systématiquement leurs sources, font appel à des expert.es, procèdent à une révision et une autorégulation par les pairs...

### Muséologie participative

C'est peut-être du côté des musées de sciences que cette démarche d'ouverture est la plus délicate. Certes, les formats de médiation participatifs abondent, où les visiteur.se.s sont invité.es à reproduire des expériences, à mettre « la main à la pâte ». Mais quid de leur contribution à la programmation ou à la conception des expositions ?

Des dispositifs comme Museomix « People make museum » font bouger les lignes.

# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



Ouverts à tou.tes, ils proposent des « marathons créatifs » de trois jours pour repenser collectivement la museographie d'un lieu culturel, sa scénographie, réinventer sa médiation... Une démarche inspirée de la muséologie participative pratiquée par les écomusées et musées de société dans les années 1970, qui propose un autre modèle de transmission des connaissances, où le public est invité à faire entendre sa voix. Depuis 2011, plusieurs musées scientifiques, comme les musées d'Histoire naturelle de Lille ou encore de Nantes, se sont lancés dans l'aventure Museomix.

Nombreuses également sont les structures qui conçoivent leur offre de médiation avec (et non seulement pour) les publics en situation de handicap. « *Il est quasiment systématique pour les musées de taille conséquente de faire intervenir des associations ou des visiteurs en situation de handicap pour tester les outils mis en place, voire les concevoir avec eux en amont* », rapporte Marie Ballarini, responsable des Rencontres muséo Paris. Les comités de visiteur.euses-usager.es, mis en place dans les années 2000 au Musée de l'Homme ou encore à la Cité des sciences et de l'industrie, sont un autre moyen d'inclure et de solliciter les publics lors de la phase de conception et de construction d'une offre. 6 à 12 visiteur.euses de tous âges et statuts sociaux se réunissent régulièrement, en compagnie de concepteur.rice.s d'expositions, de représentant.e.s du musée, pour débattre

d'un projet, de pratiques muséographiques, tester des prototypes de médiation en cours de création.

« *Les droits culturels ne renvoient ni à une vision horizontale, ni à une vision verticale de la culture, ce n'est pas non plus une politique de la demande, c'est l'articulation de tout cela* », observe Marie-Claire Martel. Ou comment concilier démocratisation et démocratie culturelle, diffusion des connaissances et co-construction des savoirs.

**Marie-Catherine Mérat**  
Journaliste scientifique

# La culture scientifique à l'heure des droits culturels

## VOUS AVEZ DIT DROITS CULTURELS ?



## Références

**Vers la démocratie culturelle**, avis du conseil économique, social et environnemental, novembre 2017  
<https://www.lecese.fr/travaux-publies/vers-la-democratie-culturelle>

**Les droits culturels, version 2.0 de l'éducation populaire ?**  
[https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2018\\_educ\\_pop\\_et-droitsculturels\\_c.offroy.pdf](https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2018_educ_pop_et-droitsculturels_c.offroy.pdf)

**Construire une exposition scientifique participative. Le projet Questions de Sciences, Enjeux Citoyens**, La lettre de l'OCIM, mars-avril 2019  
<https://journals.openedition.org/ocim/2310>

Sourisseau R, Offroy C (2019) **Démocratisation, démocratie et droits culturels**, rapport d'étude réalisé par le centre de ressources Opale pour la Fondation Daniel et Nina Carasso.  
<https://www.opale.asso.fr/article712.html>

**Passer à côté des droits culturels, c'est passer à côté des droits humains fondamentaux**, émission France culture, février 2021  
<https://www.franceculture.fr/emissions/affaire-en-cours/affaires-en-cours-du-jeudi-04-fevrier-2021>

**Les droits culturels**, déclaration de Fribourg  
<http://droitsculturels.org/ressources/wp-content/uploads/sites/2/2012/07/DeclarationFribourg.pdf>

Museomix  
<https://www.museomix.org/>

La boutique des sciences de l'Université de Lyon  
<http://oldbds.universite-lyon.fr/welcome-to-the-boutique-des-sciences-de-l-universite-de-lyon-316729.kjsp>

Le laboratoire éco-citoyen La Paillasse  
<https://lapaillasse.org/>

Café des sciences  
<https://www.cafe-sciences.org/>

Delattre V (2018), **La légitimité des vidéastes scientifiques**  
<https://sciencedecomptoir.cafe-sciences.org/wp-content/uploads/sites/12/2018/04/La-le%CC%81gitimite%CC%81-des-vid%CC%81astes-scientifiques-Valentine-Delattre.pdf>